

M. Coldwell: L'amendement remédie dans une certaine mesure à l'inconvénient mais il ne répond pas à l'objection que je vois à ce qu'une partie de Regina soit établie en dehors de la circonscription de Regina. Puisqu'il est question d'amendements, il y aurait lieu, à mon avis, de faire coïncider les limites de la circonscription de Regina avec les limites municipales de la ville. Il me semble logique d'inclure dans la circonscription de Regina les quartiers de la ville qui en sont présentement exclus et qu'on projette de rattacher à la circonscription de Qu'Appelle. Il y a certes lieu, à mon avis, d'étudier la question. Voilà l'inconvénient que j'ai toujours vu à ces dispositions.

Il ne me semble ni logique ni raisonnable d'enlever à une ville une région pour la rattacher hors de cette ville à une circonscription rurale; je ne suis certainement pas d'avis qu'il est sage de la rattacher à Moose-Jaw-Lake-Centre. Je puis m'imaginer que la population de la ville de Regina, qui se trouvera ainsi dans la circonscription nommée Moose-Jaw-Lake-Centre, n'en sera nullement enchantée. Je voulais simplement exprimer mon opinion au comité.

M. McCusker: Je rectifierai ce que le député de Rosetown-Biggan vient de déclarer. Il a dit que cette région avait été prélevée sur Regina, mais il n'a pas indiqué en quoi c'était faux. Cette région n'a jamais fait partie de Regina. Une section de cette zone se trouvait dans la circonscription de Moose-Jaw au moment des dernières élections, tandis que l'autre faisait partie de Qu'Appelle. Si on me demande de garder la circonscription dans ses anciennes limites, sauf une légère modification destinée à supprimer une échancre dans la partie sud de la ville, j'aurai encore 66,500 personnes, et même plus, en réalité. Il s'agit de la partie de la ville où il se fait beaucoup de construction. On y construit des maisons. Dans très peu d'années, cette partie de la ville sera hors de proportion avec ses environs, en raison de l'accroissement de sa population. Elle augmente très rapidement, plus rapidement que toute autre, et, en ce moment c'est la plus grande circonscription. Je demande tout simplement qu'on la laisse intacte.

M. Coldwell: Je dois dire que si la circonscription de Regina compte présentement 56,000 personnes, je pense que le député a dit...

M. McCusker: C'est 66,500.

M. Coldwell: La ville proprement dite?

M. McCusker: Non, l'ancienne ville.

[Le président suppléant.]

M. Coldwell: C'est juste. Dans d'autres régions du Canada, certaines circonscriptions comptent une population de plus de 90,000 habitants. Je pense donc qu'il est logique d'inclure ces électeurs dans la ville à laquelle ils appartiennent, même s'ils vivaient auparavant dans une région sise hors de la ville aux fins électorales. Les gens qui habitent la ville ont des intérêts communs. Je pense qu'on devrait leur permettre de se faire représenter par un député qui représente les intérêts des citoyens de cette ville et l'ensemble des citoyens. Voilà le point que je cherche à démontrer.

M. Dewar: Avant que la Chambre se prononce sur l'amendement qu'a présenté le député d'Eglinton, je pense qu'il devrait peut-être faire un pas en arrière. Il demande que tous les townships de 16 à 21 inclusivement, rangs 18 et 19, à l'ouest du deuxième méridien, soient retranchés de Moose-Jaw-Lake-Centre et soient ajoutés à Qu'Appelle. Si le député veut bien se reporter à l'alinéa 11 de l'annexe pour la Saskatchewan, qui a trait à la ville de Regina, il remarquera que les limites territoriales de la ville de Regina embrassent une tranche de la section 9 dans le township 17. Si nous suivions l'avis du député, j'aurais dans ma circonscription de 12,000 à 15,000 personnes de la ville de Regina. Je conçois que la chose se marierait parfaitement à l'illogisme permanent des membres de l'opposition. Mais je leur conseille de se faire élucider leurs mots d'ordre.

M. Drew: Monsieur le président, nous éprouvons certainement de la gratitude à l'égard de certains députés qui approuvent le dépeçage auquel se livre le Gouvernement, pour les conseils qu'ils nous distribuent si généreusement. Nous avons recueilli en effet quelques avis utiles ce soir. L'un d'entre eux a été celui du député, indépendant à l'occasion, de Comox-Alberni, qui nous a donné sa définition de la méthode que nous suivons actuellement en disant qu'il considérait opportun de nous rappeler, à l'occasion de l'annexe, le dicton: "Le joueur entend avec délices les cris de ses victimes". Il se souviendra, bien entendu, que le dicton s'appliquait à ce que certains honorables députés décriront comme un jeu de dés, et plus spécialement à un jeu où les dés étaient truqués. C'est une excellente description de ce qui se passe ici. Il semble que l'honorable député qui nous a donné cette définition ne s'oppose qu'aux cris de ceux qu'il considère comme les victimes.

Le fait est que ses paroles indiquent bien l'attitude adoptée par plusieurs partisans du gouvernement à l'égard de la situation actuelle. Les dés sont truqués; et si quelqu'un